

**MAIRIE DE  
VALESCOURT**

DEPARTEMENT DE L'OISE  
Arrondissement de CLERMONT  
60130 VALESCOURT  
Tél 03 44 78 51 33

**CONSEIL MUNICIPAL**

**Procès-verbal de séance**

Séance du 07 Avril 2026

L'an deux mille vingt-six, le sept avril à dix-huit heures trente minutes, le conseil municipal de la commune de VALESCOURT, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la maison communale « Jean-Pierre PRIEM », sous la présidence de monsieur GOURDOU Jean-Pierre, maire.

<b><u>NOM- Prénom</u></b>	<b><u>Présent</u></b>	<b><u>Absent ayant donné pouvoir à</u></b>	<b><u>Absent Excusé</u></b>
GOURDOU Jean-Pierre	X		
VERNE Sylviane	X		
TRIOUX Daniel	X		
TRANNOY Christine	X		
CARLIER Rémi	X		
RENDU Pascaline	X		
PETIT Xavier	X		
VAUCHELLE Tiffany	X		
BONNARD Romain	X		
LEMERCIER Félicia	X		
PRANGERE Ludovic	X		

Pour la réunion, le conseil municipal nomme Daniel TRIOUX, secrétaire de séance.

Mot d'accueil de monsieur le maire :

Monsieur le maire fait un point sur le fonctionnement du conseil municipal désormais élu par liste de candidats. Il rappelle que 90% des électeurs se sont déplacés aux urnes et que la liste qu'il a menée, « VALESCOURT POUR TOUS », a remporté les élections avec plus de 60% des suffrages ; elle dirigera donc le conseil. C'est son organisation, son programme et ses idées qui seront mises en place. Les membres élus de la liste « AGISSONS POUR VALESCOURT » seront, s'ils le souhaitent, associés aux réflexions et actions menées. Ils peuvent, s'ils le demandent, participer aux commissions communales.

Chaque groupe peut se réunir pour préparer et débattre des projets du conseil municipal dans une salle communale.

Le groupe « AGISSONS POUR VALESCOURT » doit faire la demande du prêt de celle-ci auprès de monsieur le maire, de même que toutes demandes, questions, doléances, souhaits doivent être adressés auprès du maire qui préside le conseil municipal dans le respect de ses fonctions.

Point sur les décisions du maire prises sur délégation.

Monsieur le maire indique qu'il a procédé à l'encaissement de 2 dons :

Madame VAILLANT, 50€

Monsieur et Madame LALAUT, 100€.

Le conseil municipal leur adresse leurs sincères remerciements.

## Adoption du compte rendu du 20.03.2026 :

N'ayant aucune observation sur le précédent compte-rendu, celui-ci est adopté, à l'unanimité, par le conseil municipal.

### **COMMISSIONS COMMUNALES**

Afin d'organiser son fonctionnement, monsieur le maire présente les commissions communales et extra-communales établies par le conseil municipal.

Chaque conseiller en est membre en fonction de son intérêt et ses compétences.

Monsieur le maire précise qu'il préside chaque commission.

#### Finances et budget :

*Membres du conseil municipal :* Rémi CARLIER, Xavier PETIT, Félicia LEMERCIER

#### Travaux et urbanisme :

*Membres du conseil municipal :* Rémi CARLIER, Romain BONNARD, Daniel TRIOUX

Monsieur le maire refuse la demande de monsieur Ludovic PRANGERE de participer à cette commission ne souhaitant que 3 membres pour cette commission dans un souci d'efficacité.

#### Aide sociale :

*Membres du conseil municipal :* Christine TRANNOY, Tiffany VAUCHELLE

#### Enfance et Jeunesse :

*Membres du conseil municipal :* Sylviane VERNE, Pascaline RENDU

*Membre extérieure :* Martine TRIOUX

#### Actions culturelles :

*Membres du conseil municipal :* Sylviane VERNE, Tiffany VAUCHELLE

*Membre extérieure :* Liliane FALIZE

#### Aînés :

*Membres du conseil municipal :* Christine TRANNOY, Pascaline RENDU

*Membres extérieures :* Martine TRIOUX, Catherine GRICOURT

#### Communication :

*Membre du conseil municipal :* Xavier PETIT

*Membre extérieur :* Jean-Pierre VERNE

#### Fêtes et cérémonies :

*Membres du conseil municipal :* Rémi CARLIER, Tiffany VAUCHELLE

*Membres extérieurs :* Jean-Pierre VERNE, Catherine GRICOURT

#### Gestion des locations de la maison communale :

*Membres du conseil municipal :* Christine TRANNOY, Tiffany VAUCHELLE

#### Aménagements de voirie, fleurissement, chemins de randonnée :

*Membres du conseil municipal :* Daniel TRIOUX, Pascaline RENDU, Romain BONNARD

#### Sécurité et santé :

*Membres du conseil municipal :* Xavier PETIT, Daniel TRIOUX, Pascaline RENDU

*Membre extérieure :* Chantal DEVRED

## CONVENTION DE DEMATERIALISATION AVEC LA PREFECTURE

Vu le renouvellement des conseils municipaux, il convient de renouveler la convention avec la préfecture pour transmettre de manière dématérialisée les actes, délibérations et documents budgétaires.

Le montant du certificat de signature (*pour 3 ans*) est de 255€ HT. Son paramétrage est de 76€ HT.

**Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité :**

- **AUTORISE** le maire à signer la convention de dématérialisation.
- **ACCEPTE** les devis relatifs à la mise en œuvre de cette convention.

## COMPTABILITE 2025

Monsieur le maire présente les dépenses et recettes réalisées au cours de l'année 2025.

Le récapitulatif est le suivant :

### Section de fonctionnement :

Recettes 2025 :	326 770.90 €
Dépenses 2025 :	226 593.46€
<b>Résultat 2025 :</b>	<b>+ 100 177.44€</b>
Report de 2024 :	<b>+ 419 733.78€</b>

**Résultat de Clôture 2025 : + 519 911.22€**

### Section d'investissement :

Recettes 2025 :	245 155.48€
Dépenses 2025 :	229 098.52€
<b>Résultat 2025 :</b>	<b>+ 16 056.96€</b>
Report de 2024 :	<b>-101 331.59€</b>

**Résultat de Clôture 2025 : -85 274.63€**

### Reste à réaliser :

Certains investissements ne sont pas terminés. Le récapitulatif est le suivant :

Recettes à encaisser	20246.00€
Dépenses à finir	63 563.28€

**Solde des RAR -43 317.28€**

## APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2025

Conformément à l'article L21-21-14 du code général des collectivités territoriales, le maire n'a pas pris part ni aux débats ni au vote.

Le doyen de l'assemblée a donc fait procéder à l'approbation du compte administratif retraçant les écritures comptables ordonnées par le maire.

**Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité :**

- **EXAMINE** le compte administratif 2025 ;
- **APPROUVE** les résultats présentés.

## APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2025

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2025 pour le budget principal;

**Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité :**

- **DECLARE** que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2025 pour le budget principal par madame le receveur du centre des finances publiques de SAINT-JUST-EN-CHAUSSEE, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

### **AFFECTATION ET REPORT DES RESULTATS 2025**

La section d'investissement doit être remise en équilibre pour le nouvel exercice. L'affectation du résultat de fonctionnement nécessaire pour équilibrer l'investissement est égale au résultat de clôture d'investissement moins le solde des restes à réaliser soit :

85 274.63€- (-43 317.28€) = 128 591.91€

Le report du résultat de fonctionnement sera donc **+391 319.31€ (519 911.22-128591.91)**.

### **ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2026**

Vu les résultats 2025,  
Vu les opérations en cours et les recettes restant à encaisser,  
Vu la nécessité de maintenir en bon état le patrimoine communal,  
Vu la nécessité de maintenir en état la voirie communale,  
Vu la nécessité de maintenir un service public à la population,

**Après avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal :**

- **DECIDE** de maintenir les recettes communales.
- **PREVOIT** les crédits suffisants et nécessaires au bon fonctionnement des services.
- **PREVOIT** les crédits suffisants et nécessaires à l'entretien et la maintenance des biens communaux :
  - Bâtiments
  - Matériels
  - Voirie et réseaux
  - Terrains
- **PREVOIT** les crédits nécessaires à l'exercice compétence de l'action sociale.
- **INSCRIT** les sommes nécessaires à la réalisation des opérations d'investissements en cours pour l'année :
  - Achat de matériel
  - Enfouissement de réseaux de la rue de Saint-Just
  - Aménagement de sécurité routière RD158

### **VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2026**

Monsieur le maire présente l'état 1259 comportant les bases prévisionnelles, les produits prévisionnels de référence, les allocations compensatrices et mécanismes d'équilibre des réformes fiscales.

Le taux de la taxe d'habitation, figé de 2020 à 2022, a été de nouveau voté à compter de 2023. Cette taxe ne concerne plus que, sur délibération prise par le conseil municipal, les logements vacants depuis plus de deux ans et les résidences secondaires, comme délibéré précédemment.

Vu les orientations budgétaires pour l'année 2026,

Vu la présentation de l'état 1259,

Vu les articles 1636 B *sexies* à 1636 B *undecies* et 1639 A du code général des impôts, monsieur le maire propose de maintenir les taux précédemment votés.

**Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité :**

- **DÉCIDE** de fixer les taux communaux pour l'année 2026 comme suit :
  - - taxe d'habitation : 14.26 %

- - taxe foncière sur les propriétés bâties : 48.99 %
- - taxe foncière sur les propriétés non bâties : 54.95 %
- **CHARGE** monsieur le maire de notifier cette décision et l'état 1259 complété aux services préfectoraux et fiscaux.

### **VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2026**

Vu les orientations budgétaires pour l'année 2026,  
Vu les notifications de recettes reçues,  
Après avoir examiné les propositions de monsieur le maire sur les différents chapitres du budget primitif 2026,

**Après avoir délibéré le conseil municipal, à l'unanimité :**

- **VOTE** le budget primitif 2026 selon le récapitulatif suivant :

#### SECTION DE FONCTIONNEMENT

(Suréquilibre de 261 823.11€)

Recettes : 661 644.91€

Dépenses : 399 821.80€

#### SECTION D'INVESTISSEMENT

(Équilibre)

Recettes : 173 821.59 €

Dépenses : 173 821.59€

### **VOTE DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS**

Après avoir préparé en réunion de groupe, monsieur le maire présente les propositions de subventions à accorder aux diverses associations.

Vu cette présentation, concernant la société de chasse, Madame LEMERCIER, en sa qualité de trésorière, explique que les subventions accordées permettent le repeuplement des espèces. Pour mémoire en 2025, 80 perdrix et 40 faisans ont été réintroduits sur le territoire communal.

Monsieur PRANGERE précise également que les haies sont entretenues par les chasseurs. Monsieur le maire signale que les haies bordant les chemins communaux ne sont plus entretenues depuis plusieurs années par les chasseurs comme par le passé. Il rappelle que pour effectuer une coupe sur une haie communale il faut demander préalablement l'autorisation à la mairie.

**Après avoir délibéré le conseil municipal,:**

- **ACCORDE** les subventions pour l'année 2026 selon le récapitulatif suivant :

ASSOCIATION	Montant 2025	Moyenne des propositions des conseillers	Montant voté pour 2026	Résultat du vote
ACLES Multi-fitness de Saint-Just	100,00 €	105,00 €	100,00€	Abstention : 1 Vote « POUR » : 10 Vote « CONTRE » : 0
Association de la « Joyeuse ribambelle »	200,00 €	240,00 €	240,00 €	Abstention : 1 Vote « POUR » : 9 Vote « CONTRE » : 1
Téléthon	200,00 €	235,00 €	235,00 €	Abstention : 0 Vote « POUR » : 10 Vote « CONTRE » : 1
Les Restos du cœur	100,00 €	125,00 €	125,00 €	Abstention : 1 Vote « POUR » : 10 Vote « CONTRE » : 0

Coopérative scolaire	200,00 €	250,00 €	250,00 €	Abstention : 0 Vote « POUR » : 11 Vote « CONTRE » : 0
Secours populaire	100,00 €	125,00 €	125,00 €	Abstention : 0 Vote « POUR » : 11 Vote « CONTRE » : 0
Secours catholique	100,00 €	115,00 €	115,00 €	Abstention : 1 Vote « POUR » : 10 Vote « CONTRE » : 0
Spa d'Essuilet	200,00 €	200,00 €	200,00 €	Abstentions : 0 Vote « POUR » : 11 Vote « CONTRE » : 0
Anciens combattants de Saint-Just	100,00 €	100,00 €	100,00 €	Abstentions : 0 Vote « POUR » : 11 Vote « CONTRE » : 0
Football Saint Rémy	200,00 €	180,00 €	180,00 €	Abstentions : 0 Vote « POUR » : 11 Vote « CONTRE » : 0
Dons du sang de Saint-Just	350,00 €	280,00 €	350,00 €	Abstentions : 0 Vote « POUR » : 11 Vote « CONTRE » : 0
Don organes – France Adot	200,00 €	255,00 €	255,00 €	Abstentions : 0 Vote « POUR » : 11 Vote « CONTRE » : 0
Retraités sportifs de Saint-Rémy	200,00 €	185,00 €	185,00 €	Abstentions : 0 Vote « POUR » : 11 Vote « CONTRE » : 0
Les Amis du Val d'Arré	200,00 €	180,00 €	180,00 €	Abstentions : 3 Vote « POUR » : 8 Vote « CONTRE » : 0
Société de chasse de Valescourt	650,00 €	405,00 €	500,00 €	Abstentions : 5 Vote « POUR » : 6 Vote « CONTRE » : 0
Amicale de la montagne blanche	300,00 €	270,00 €	225,00 €	Abstentions : 3 Vote « POUR » : 8 Vote « CONTRE » : 0
Fédération française de cardiologie	150,00 €	245,00 €	240,00 €	Abstentions : 0 Vote « POUR » : 10 Vote « CONTRE » : 1
Ligue contre le cancer	150,00 €	240,00 €	240,00 €	Abstentions : 0 Vote « POUR » : 11 Vote « CONTRE » : 0
ASL Fournival	100,00 €	145,00 €	100,00 €	

			Abstentions : 0 Vote « POUR » : 11 Vote « CONTRE » : 0
<b>Total</b>	<b>3 800,00 €</b>	<b>3 975,00 €</b>	<b>3 905,00 €</b>

Monsieur le maire rappelle qu'une subvention de 1000€ a déjà été attribuée à la « Joyeuse ribambelle », à la suite du vol de leur caisse, lors d'un cambriolage.

### **AGENDA DES MANIFESTATIONS COMMUNALES 2026**

#### **Dimanche 26 AVRIL : Les parcours du cœur.**

Les flyers ont été distribués. Rendez-vous à 9H30 à l'atelier « Jacques LADAM ».  
Pour préparer, madame TRANNOY effectuera les achats nécessaires.  
2 arbres tombés sur les parcours choisis doivent être débités.

#### **Vendredi 08 MAI : Commémoration de l'armistice de la seconde guerre mondiale.**

#### **Dimanche 10 MAI : Brocante.**

La commission « communication » élabore les flyers.  
Des permanences auront lieu pour les inscriptions.  
Pour donner suite à la demande de devis par Monsieur BONNARD, des panneaux d'information en aluminium seront commandés et installés à chaque entrée de village ainsi que sur la route départementale.  
Monsieur le maire réservera les structures gonflables.

#### **Samedi 30 MAI : Barbecue pour la « Fête des voisins ».**

La commune offrira l'apéritif, les viandes et les salades composées. Il sera demandé aux habitants de venir avec une boisson ou un dessert.

#### **Mardi 23 JUIN : Sortie des aînés au cabaret de Nesle « Le P'tit Baltar ».**

Le montant de la participation est fixé à 20€.

#### **Mardi 14 JUILLET : Célébration de la fête nationale.**

Remise des bons d'achat aux jeunes faisant leur entrée au collège.

#### **Samedi 19 SEPTEMBRE : Repas du village avec « Cochon à la broche ».**

#### **Dimanche 20 SEPTEMBRE : Concours de pétanque.**

#### **Dimanche 11 ou 18 OCTOBRE : Marche pour « Octobre Rose » en coordination avec les communes de la vallée d'Arré.**

#### **Mercredi 11 NOVEMBRE : Commémoration de l'armistice de la première guerre mondiale.**

Remise des récompenses aux diplômés de l'année.

#### **Dimanche 15 ou 22 NOVEMBRE : Marche pour « Novembre Bleu ».**

#### **Samedi 12 DECEMBRE : Fête des lumières.**

Monsieur le maire demande aux conseillers de proposer une animation pour la prochaine réunion.

#### **Jeudi 17 DECEMBRE : Goûter et distribution des colis aux aînés.**

Une sortie pour les enfants et adolescents/jeunes adultes sera également organisée au cours du mois de décembre.

## **QUESTIONS DIVERSES**

### **SECURITE ROUTIERE**

#### **Rue de Saint-Just**

Monsieur PRANGERE attire l'attention sur la circulation au carrefour entre la rue de Saint-Just et la rue de Beauvais. Vu le positionnement de la ligne de STOP, certains véhicules coupent les voies de circulation et se retrouvent partiellement en sens inverse. Il indique également que des véhicules stationnent anormalement sur les trottoirs à proximité de cette intersection gênant la visibilité.

Monsieur le maire indique que cela est déjà identifié et qu'il est prévu de faire un complément de signalisation au sol (ligne médiane) mais les services du département vont reprendre en partie les enrobés sur la chaussée cet été. Ce complément de signalisation sera effectué après ces travaux de reprise.

#### **Rue de Clermont**

Monsieur BONNARD a la charge du remplacement du « miroir » au niveau du feu tricolore.

#### **Rue de la mairie / Rue du 08 mai**

Madame RENDU attire l'attention sur la dangerosité de cette intersection.

Monsieur le maire demande à la commission « SECURITE » de réfléchir à l'amélioration de la sécurité à cette intersection.

#### **Dans toute l'agglomération**

Madame TRANNOY et monsieur TRIOUX indiquent que certains véhicules ne respectent pas les règles de stationnement pour laisser la place aux piétons de circuler sur les trottoirs. Monsieur le maire indique qu'il va gérer ces petits dérapages en rencontrant les habitants concernés et qu'il faut refaire le marquage sur les trottoirs rue de CLERMONT.

### **AMENAGEMENT DES ABRI-BUS**

Monsieur BONNARD demande des devis pour installer des bancs dans les abribus.

### **MISE EN PLACE D'UNE BIBLIOTHEQUE PARTAGEE**

Madame VERNE annonce qu'une permanence aura lieu en mairie, chaque mardi, de 17h30 à 19h à compter du 28 avril, afin de collecter des livres. Un flyer sera distribué aux habitants très prochainement.

### **DEMANDE DE L'AMICALE DE LA MONTAGNE BLANCHE**

Monsieur PRANGERE demande si le mail de l'amicale de la montagne blanche pour les demandes de prêts des tables et d'arrêtés à l'occasion de leur concours de pétanque a bien été reçu.

Monsieur le maire acquiesce et indique que les arrêtés seront pris comme chaque année.

### **HORAIRES DE TONTE ET DE BRUIT**

Monsieur TRIOUX demande qu'un rappel soit joint au compte-rendu des horaires de tonte et nuisances sonores même si cela est déjà respecté par les habitants sauf cas très exceptionnel.

*L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.*

*Le prochain conseil aura lieu le 02 juin 2026.*